Image not found or type unknown

Répartition charges travaux bâtiment et garage

Par **Karine1967**, le **12/10/2019** à **12:19**

Bonjour,

Je suis copropriétaire d'un garage non attenant au bâtiment qui se voit en rénovation (montage échafaudage, ponçage et peinture balcon).

Suis je redevable de la quote part qui m'est demandée pour cette réfection alors que je n'habite pas cette copropriété, que ce garage est totalement indépendant de l'immeuble.

Dans le cas où je suis redevable, est ce que ma cote part est 100 % à ma charge ou bien elle se répartie entre propriétaire et locataire (mon garage est loué) ?

Merci pour votre retour.

Bien cordialement

Par **youris**, le **12/10/2019** à **13:16**

Bonjour,
Si les dépenses de ravalement sont affectées aux charges communes générales, vous devez participer au financement de ces travaux.
Que prévoyait votre A.G. sur le financement de ces travaux ?
Salutations

Par **Karine1967**, le **12/10/2019** à **13:26**

Merci pour votre retour rapide et précis
Cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés